



**MAIRIE DE CORGOLOIN**

**21700 CORGOLOIN**

**Tél : 03.80.62.98.19**

Mail : [journal.corgoloin@orange.fr](mailto:journal.corgoloin@orange.fr)

Site internet : [www.corgoloin.com](http://www.corgoloin.com)

### **SOMMAIRE**

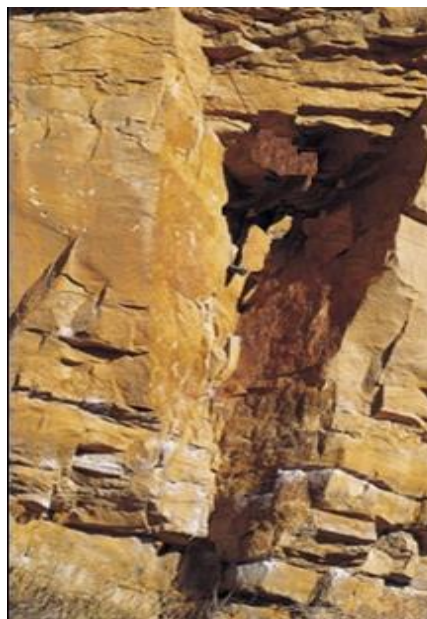
L'EDITO DU MAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL  
INFORMATIONS MUNICIPALES  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CE QUI C'EST PASSE  
LE TOUR DE FRANCE  
13 JUILLET  
LA VIE ASSOCIATIVE  
ETAT-CIVIL - AGENDA

Comité de Rédaction :

Marie-Christine LECLERCQ -Stéphanie DA COSTA  
Laurence PATRU - Pascale GATTI-CHEVILLON  
Dominique VERET

Sous la présidence du maire Jacky MOULIN

# L'ECHO DE



# LA PIERRE



# ET DU VIN

Bulletin Municipal

n°80

JUIN 2017



## INFORMATION GENERALE DU MAIRE CONCERNANT LE PASSAGE DU TOUR DE FRANCE LE VENDREDI 7 JUILLET 2017

Mes Chers Concitoyens,

Je tiens à porter à votre connaissance les arrêtés que j'ai été amené à prendre concernant le passage du Tour de France sur la Commune de Corgoloin, validés par la Sous-Préfecture de Beaune :

### ARRETE PORTANT SUR L'INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER LE 7 JUILLET 2017 SUR LES VOIES COMMUNALES CONCERNEES PAR LE TOUR DE FRANCE

#### « Le Maire de la Commune,

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2213-2 ;

-Vu le Code de la Route ;

-Considérant qu'il y a lieu d'organiser le stationnement et la circulation des véhicules dans les voies communales qui débouchent sur la Route Départementale n°2 pour des raisons de sécurité, en raison du passage du Tour de France le vendredi 7 juillet 2017

### ARRETE :

**Article 1** : La circulation et le stationnement seront interdits de même que pour les riverains, dans les voies communales qui débouchent sur la Route Départementale n°2, le vendredi 7 juillet 2017 de 9H à 18H en raison du passage du Tour de France sur la Route Départementale n°2 venant de Longvay en direction de Corgoloin, Route Départementale n° 974.

**Article 2** : Les voies communales concernées sont :

- Voie Communale n°4 venant d'Antilly débouchant sur la Route Départementale n° 2, Hameau de Moux
- Rue des Fermes au Hameau de Cussigny
- Rue du Pâtis des Creux au Hameau de Cussigny
- Voies communales menant à la Pisciculture de la Chaume et dans la forêt communale
- Carrefour des chemins de la Truode et de Boncourt la Ronce
- Carrefour de la Zone Artisanale « La Varenne » Rue de la Varenne et Impasse de la Chaume
- Carrefour de la Rue des Maisons Rouges et Rue de la Gare
- Sortie du lotissement « Saussy » sur la RD n°2
- Rue du Petit Paris débouchant sur la RD n°2
- Place des Platanes débouchant sur la RD n°2
- Carrefour de la Voie Romaine

**Article 3** : Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 9-2017 portant sur l'interdiction de stationner et de circuler le 7 juillet 2017 sur les voies communales concernées par le Tour de France.

**Article 4** : La Brigade de Gendarmerie de Nuits-Saint-Georges et le Maire sont chargés chacun en ce qui le concerne du contrôle et de l'exécution du présent arrêté. »

Fait à CORGOLOIN, le 8 Juin 2017

Le Maire de CORGOLOIN  
Jacky Moulin

**ARRETE CONCERNANT LA FERMETURE DES ECOLES LE VENDREDI 7 JUILLET 2017**

« **LE MAIRE de la Commune,**

- La Commune organise le passage du « Tour de France » le vendredi 7 juillet 2017,
- Considérant ces circonstances locales exceptionnelles,
- Considérant que la circulation des véhicules sera très difficile voire impossible sur tout le territoire de la Commune ce jour,
- Considérant que les services de restauration scolaire ne seront pas assurés par la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges ce jour,
- Considérant que le Service du Transport Départemental scolaire ne sera pas assuré ce jour,
- Considérant qu'il n'est pas possible d'assurer les cours ce jour dans l'ensemble des établissements scolaires de la commune dans les conditions normales de fonctionnement,
- Pour des raisons de sécurité,
- Vu l'avis favorable de Madame la Préfète de Côte d'Or pris lors de la réunion du 18 mai 2017,
- Vu la position de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale de Côte d'Or (DASEN),
- Vu l'article L521-3 du Code de l'Education,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Les écoles primaire et maternelle seront fermées le vendredi 7 juillet 2017 toute la journée.

**Article 2 :** Les Directrices des écoles informeront les parents d'élèves de cette décision.

**Article 3 :** Copie du présent arrêté sera faite à :

- Madame la Préfète de Côte d'Or
- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Beaune
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Côte d'Or
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
- Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon
- Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale
- Mesdames les Directrices des Ecoles Primaire et Maternelle. »

Fait à CORGOLOIN, le 1<sup>er</sup> juin 2017

Le Maire,

Jacky Moulin

Je souhaite que cet évènement puisse rassembler les Corgolinoises et Corgolinois et que chacune ou chacun ainsi que les associations participent à cette manifestation.

Cordialement,

Le Maire,  
Jacky Moulin



## Séance du 30 Mars 2017

**DELIBERATIONS****\*Approbation du Compte de Gestion 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Compte de Gestion 2016 dressé par la Trésorière de Nuits-Saint-Georges.

**\*Vote des taux des Taxes Locales 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les taux des Taxes Directes Locales pour 2017 sans augmentation par rapport à l'année 2016 :

- Taxe d'Habitation : 5.61%
- Taxe Foncière (Bâti) : 14.03%
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 24.22%

**\*Votes du Compte Administratif 2016 et du Budget Primitif 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède aux votes du Compte Administratif 2016 et du Budget Primitif 2017.

**\*Nomination représentant à la C.L.E.C.T de la Communauté de Communes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Madame Françoise Bosch en tant que représentant de la Commune de Corgoloin à la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges.

**\*Nomination membres Bureau Association Foncière de Corgoloin**

La Direction Départementale des Territoires de Dijon ayant informé la Commune de Corgoloin de l'expiration du mandat du Bureau de l'Association Foncière, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose les noms de cinq propriétaires en qualité de membres du Bureau de l'Association Foncière : Mrs Marc Taccard, Jean Jourdan, Mme Michèle Petitot, Mrs Michel Sauvain et Didier Guillemard.

**\*Tarifs des concessions de cimetière**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs des concessions funéraires à compter du 30 mars 2017 comme suit :

- concession simple pour 20 ans : 200€
- concession double pour 20 ans : 400€
- concession simple trentenaire : 300€
- concession double trentenaire : 600€
- concession simple cinquantenaire : 500€
- concession double cinquantenaire : 1000€

**POINT SUR LE PLU**

La commission du PLU s'est réunie avec le cabinet Berthet de Nuits-Saint-Georges le 6 mars 2017 concernant la pré-identification des dents creuses. Une nouvelle réunion de travail sur les dents creuses est convenue le jeudi 13 avril 2017 à 17H30.

**FIXATION DES PRIX DE VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal réfléchit au prix à proposer aux demandeurs.

**ORGANISATION DES ELECTIONS PRESIDENNELLES DES 23 AVRIL 2017 ET 7 MAI 2017**

Les tours de garde des Elections Présidentielles sont complétés.

**QUESTIONS SUR LA MISE EN SECURITE DE LA MAIRIE, DE L'ATELIER MUNICIPAL ET DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Le Conseil Municipal donne son accord pour qu'un système d'alarme et de télésurveillance soit mis en place pour la sécurisation de la Mairie, de l'atelier municipal et de l'Agence Postale.

Un devis présenté par une société spécialisée dans ces prestations sera signé très prochainement.

**SICECO**

Mr Philippe Héritier informe que les audits sont terminés dans le cadre du TEPCV (Territoires Energie Positive pour la Croissance Verte). Nous attendons les résultats pour début Mai. Un contrôle des armoires électriques sera réalisé sur toute la commune (9 armoires).

Le Conseil Municipal est favorable à la délibération pour la modification des statuts du SICECO dans l'attente de la confirmation de l'intégration de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges.

## Séance du 13 Avril 2017

**LISTE PREPARATOIRE DE LA LISTE ANNUELLE DU JURY DE LA COUR D'ASSISES DE LA COTE D'OR**

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort de deux personnes sur la liste électorale.

**POINT POSTE COMMUNAL**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Page Delphine à compter du 22 mai 2017. Elle sera remplacée par Madame Villeret Sandra à compter du 9 mai prochain pour assurer la gérance de l'Agence Postale Communale.

**POINT SUR LE PLU**

La Commission du PLU réunie avec le Cabinet Berthet a abordé en détail les dents creuses.

**TRANSPORTS SCOLAIRES**

Mme Da Costa Stéphanie présente le compte-rendu de la réunion cantonale des Transports Scolaires. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRÉ) la compétence transport scolaire sera transférées des Conseils Départementaux vers les Conseils Régionaux à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**SICECO**

Intervention de Mr Philippe Héritier sur :

- Le TEPCV (Territoires Energie Positive pour la Croissance Verte) : en attente pour notre commune
- les deux radars situés sur la RD 974 : un devis a été réceptionné
- la prochaine réunion de la CLEE n°2 est prévue à Comblanchien le 23 mai 2017

## **COMMEMORATION DU 8 MAI**

Cette Commémoration se déroulera comme suit :

-10h45 : Rassemblement Place de la Mairie

-11h : Défilé – Cérémonie au Monument aux Morts avec dépôt de gerbe

-11h30 : Vin d'Honneur offert par la Municipalité à la salle polyvalente.

## **ORVITIS**

Il est demandé de prendre contact avec Orvitis afin de donner plus d'informations sur l'opération déjà engagée et futures du lotissement « Saussy » à Corgoloin.

---

## Séance du 18 Mai 2017

### **ENVIRONNEMENT**

Madame Raymonde Joigneault fait le point sur l'environnement et le fleurissement de la commune.

### **LOCATION APPARTEMENT 2<sup>E</sup> ETAGE SALLE DES FETES**

Le locataire de l'appartement communal de type F2, situé au 2<sup>e</sup> étage au-dessus de la salle des fêtes informe la commune de son départ le 1<sup>er</sup> août prochain.

Des démarches seront entreprises pour la recherche d'un nouveau locataire.

### **ORGANISATION DES FESTIVITES DU 13 JUILLET**

Mr Dominique Véret rappelle les devis en sa possession sur l'organisation de ces festivités. Un courrier sera adressé à tous les présidents d'associations pour demander qui serait intéressé pour tenir la buvette du 13 juillet.

### **SICECO**

Philippe Héritier rappelle les dossiers avec le SICECO.

### **ACQUISITION PARCELLES POUR ELARGISSEMENT « CHEMIN NEUF » à CORGOLOIN : Présentation par Mr Léonard Dillenschneider**

#### **Délibération**

\* Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 1 abstention et 10 voix pour, donne son accord pour l'acquisition de parcelles de vignes et de terre auprès des Domaines Gachot et Fornerol, parcelles situées à Corgoloin le long de la voie communale dite « Chemin Neuf » qui permettront d'élargir la route pour laquelle aujourd'hui il est difficile de se croiser et aussi de faire l'alignement nécessaire.

### **BAIL EMPHYTEOTIQUE COMMUNE DE CORGOLOIN AVEC ORVITIS**

Présentation par le Maire et Léonard Dillenschneider

#### **Délibération**

\*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide en accord avec ORVITIS de résilier le bail emphytéotique qui avait été conclu le 1<sup>er</sup> Octobre 1998 pour un appartement situé n°5 Rue du Petit Paris à Corgoloin pour une durée de 65 ans moyennant une indemnité de résiliation de ce bail de 5000.00€ (négociée avec Orvitis). Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette résiliation.

### **VENTE APPARTEMENT 5 RUE DU PETIT PARIS**

\*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la vente de l'appartement communal situé au 5 Rue du Petit Paris au prix de 52 500.00€. Cette transaction est effectuée par le biais de l'Agence Cimm'immobilier de Beaune. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette transaction.

### **TOURS DE GARDE DES ELECTIONS LEGISLATIVES**

Les conseillers municipaux recevront la trame des tours de garde à compléter pour le prochain conseil municipal.

---

## Séance du 08 Juin 2017

Le Conseil Municipal aborde :

-Les tours de garde des élections Législatives des 11 et 18 juin 2017.

-Les festivités du 13 juillet : repas, retraite aux flambeaux, tir du feu d'artifice. Le Conseil Municipal retient l'association « FCCL » pour tenir la buvette du 13 juillet. Un courrier sera adressé à cette association ainsi qu'aux autres associations non retenues.

Le Conseil Municipal fixe la date du repas « des Anciens » au 19 novembre 2017.

Le Maire fait le point sur les travaux d'accessibilité de la salle des fêtes dont la réception des travaux sanitaires, électricité et portes ayant eu lieu en fin d'après-midi. Le maçon doit intervenir début semaine 24 en vue des travaux d'installation de l'élévateur extérieur.

Mr Philippe Héritier informe les conseillers municipaux que les plans concernant la dissimulation des câbles Grande Rue ont été reçus. Il reste maintenant à connaître le coût de ces travaux.

Mme Raymonde Joigneault intervient pour le cimetière et son règlement.

Mme Laurence Patru propose que soit organisée à Corgoloin une séance de remise à niveau de conduite destinée aux séniors. Cette suggestion étant reçue très favorablement, la commune mettra à disposition la salle polyvalente.

## Offre d'emploi

Mr le Maire et les conseillers municipaux envisagent l'embauche d'une personne de – 26 ans pouvant bénéficier d'un contrat d'avenir. Permis de conduire souhaité.

Si parmi la population de Corgoloin un jeune est intéressé, il peut contacter :

Béatrice CERTAIN, conseillère en Insertion sociale et professionnelle  
Mission Locale de l'arrondissement de Beaune  
Antenne de Nuits-Saint-Georges.  
Maison des services 3 Rue Jean Moulin 21700 NUITS-SAINT-GEORGES  
Tel : 03 80 27 04 88 - beatrice.certain@mlbourgogne.fr

## Quand un diagnostic nous éclaire

Récemment une campagne de diagnostic gratuite de l'éclairage public a été réalisée sur notre secteur. C'est la Société INERGIE adapt (Puy de Dôme) qui a réalisé cet audit sous l'égide du SICECO (syndicat d'énergie de la Côte-D'Or).

Je vous transmets ci-dessous les principaux résultats chiffrés de cet audit et notre réflexion quant aux priorités qui seraient à envisager pour les prochaines années.

### L'équipement de nos installations:

- Commandes : 18 Armoires (une armoire /19 lampes)
- Nombre de points lumineux : 339.
- Hauteur moyenne des points lumineux : 6.8 m.
- Puissance moyenne par point lumineux: 89,3 Watts. (Moyenne nationale : 120 Watts)

Cette puissance peu élevée pourra encore être améliorée lors de prochaines rénovations.

### Consommation de l'éclairage public:

- La consommation totale en 2014 est de : 97 116 kwh
- La consommation totale en 2015 est de : 88 958 kwh soit moins 9,2%
- La consommation totale en 2016 est de : 83 990 kwh soit moins 5,9%

Cette diminution de consommation permet de maintenir un coût annuel à un niveau de 13 850€ au fil des années; en effet, elle compense l'augmentation du prix du kwh (entre 5 à 8%/an)

- Le coût moyen de la consommation par habitant est de : 15,20 € / an.

### Fonctionnement.

- La commune est inscrite dans un système d'éclairage semi permanent avec commandes par calculateurs astronomiques.

- La moyenne d'allumage par jour des point lumineux est de : 7,20 h.

### Conseils portés à notre connaissance par ce rapport.

- La consommation peut être améliorée en prenant en compte les points suivants:
  - Pose de Leds à continuer en remplacement des lampes les plus consommatrices 88 lampes ont été ciblées pour les passer en LEDs et ainsi descendre de 100Watts à 36 ou 47 Watts selon le besoin de luminosité de la zone à éclairer, les besoins en source lumineuse sont étudiés par le SICECO)
  - Pour ex le dernier chantier sur la nationale a permis la pose de 14 mats avec lampes LEDs de 75Watts au lieu de 150 watts en fluo à décharge.

- L'état des 18 armoires (perte de courant qui s'élève de 3 à 13,5 %) elles devront donc évoluer vers des composants neufs et plus modernes capables également de protéger les éclairages LEDs plus sensibles aux sautes d'alimentation et aux effets de la foudre en cas d'orage.

#### **Conclusion:**

Cet diagnostic très précis va permettre à la Commune de continuer à améliorer l'éclairage public en prenant en compte les résultats de cet audit et se donner ainsi les priorités nécessaires concernant notamment la remise à niveau des armoires et la poursuite du remplacement de lampe à décharge par des LEDs toujours sous la direction du SICECO déclencheur des subventions dans le cadre des économies d'énergie.

Définition d'une lampe de type LED :Light Emitting Diode (c'est un composant qui a la particularité d'émettre de la lumière lorsqu'il est traversé par un courant électrique (il ne chauffe pas, donc pas de perte calorifique)

Philippe HERITIER

---

## **Plan Canicule**

La canicule a fait son apparition. Restons cependant attentifs à nos proches, voisins, nos anciens, nos enfants lors de fortes chaleurs et encore plus si un PLAN CANICULE devait être déclenché. Dès à présent, si vous avez dans votre entourage des personnes fragiles, isolées, qui pourraient en souffrir, vous pouvez les signaler au secrétariat de la mairie et à vos élus. UN GRAND MERCI A TOUS ET TOUTES pour cette vigilance et ces actes de solidarité dont vous avez déjà fait preuve.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur les gestes et attitudes à adopter, à ce sujet, sur les sites <http://www.inpes.sante.fr/>, <http://www.sante.gouv.fr/>.



---

## **Incivilités**

Il a été rapporté auprès du secrétariat de mairie plusieurs remarques et de mécontentements dus à des vols de fleurs ou de jardinières survenus dans l'enceinte du cimetière.

Les personnes qui y pénètrent doivent considérer qu'il est indispensable de prescrire toutes les mesures réclamées, la décence et la tranquillité publique qu'impose ce lieu.

Pour votre information, il est porté à votre connaissance le règlement du cimetière (gestion des tombes, du columbarium et du jardin du souvenir). Il est affiché dans les différentes vitrines prévues à cet effet à chaque entrée (porte principale et petite porte côté nouveau cimetière)

Dans ce règlement (Code des Collectivités Territoriales) il vous sera indiqué les mesures d'ordre général, la responsabilité en cas de dégâts et de vols, les droits et obligations liés aux différentes concessions.

Raymonde JOIGNAULT

## Civisme – Vivons Ensemble

### Bruit utilisation des engins à moteur

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, motoculteur, débroussailleuse, tronçonneuse, perceuse, scie électrique, etc.) ne peuvent être effectués que **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et le dimanche de 10h00 à 12h00**. L'infraction à cette règle peut être sanctionnée dès lors que le bruit causé porte atteinte à la tranquillité du voisinage, soit par sa durée, soit par sa répétition, soit par son intensité.

### Brûlage à l'air de tous déchets

Tout brûlage de déchets quels qu'ils soient à l'air libre est **strictement interdit** sur l'ensemble de la commune, et ce tout au long de l'année.

**Le non-respect de l'arrêté préfectoral peut entraîner une amende d'un montant de pouvant aller jusqu'à la somme de 450,00 €**

### Environnement

**Art. R161.24 du Code Rural :**

Il est rappelé que la taille des haies de clôture ou branches d'arbres est **obligatoire**, afin de n'obstruer en aucune façon le passage des piétons sur la voie publique. Toutes tailles importantes (branches d'arbres, taille de haie etc... ces déchets doivent être emmenés aux déchetteries prévues à cet effet.

### Déchetterie

#### HORAIRES D'ETE du 1<sup>er</sup> Avril 2017 au 31 Octobre 2017

#### QUINCEY

- >> Lundi 08h00-12h00
- >> Mercredi 14h00-18h00
- >> Samedi 08h00-12h00/14h00-18h00

#### NUITS-SAINT-GEORGES

- > du Lundi au Vendredi 14h00-18h00
- > Samedi 08h00-12h00/14h00-18h00

### Remplissage des containers à végétaux

Les bennes sont destinées à recevoir des végétaux putrescibles et de petites tailles (sécateur à main). Ne pas oublier de tasser le contenu chaque fois que vous apportez des végétaux. Ceci, afin de permettre à tous d'utiliser au maximum les bennes et de rationaliser leur transport

### Les Chiens

**Quelques règles de civisme concernant les chiens :**

Il est préférable de ne pas laisser les chiens seuls divaguer sur la voie publique et sans maître. Est considéré comme errant tout chien non immédiatement sous la surveillance de son maître. Pour le bien de tous, les propriétaires de chiens sont priés de se munir de sacs afin de laisser l'endroit propre après son passage. La commune a mis à disposition des sacs et poubelles. Le fait de ne pas ramasser les déjections canines de son animal peut être puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2<sup>e</sup> classe.

### Les Trottoirs

Chaque corgolinois est responsable de l'état du trottoir qui borde sa propriété et en particulier, de la végétation sortant de son jardin, afin de ne pas empiéter et gêner la circulation des personnes.

Par temps de neige ou de verglas les propriétaires et locataires sont tenus de balayer la neige devant leur maison. Par temps de verglas ils doivent également prendre toutes les précautions (sablage, salage) pour éviter les chutes aux abords de leur habitation.





### Création du réseau d'assainissement collectif des communes de Corgoloin et Magny-les-Villers :

Les travaux ont consisté en la pose d'environ 16 kilomètres de réseaux d'eaux usées, 402 boîtes de branchement\* et 3 postes de refoulement\*\* de novembre 2013 à avril 2016. Les travaux permettent de relier les communes de Magny-les-Villers et Corgoloin à la station d'épuration de Quincey.

Ce chantier a eu un coût global d'environ 3,8 millions d'euros. Le Conseil Départemental Côte d'Or ainsi que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ont subventionné ce projet à hauteur de 12,4 % chacun. Pour une question de solidarité, le budget Plaine de Nuits (secteur d'assainissement de la station d'épuration de Quincey) a pris à sa charge toutes les canalisations de transfert ainsi que les postes de refoulement (10,8% de l'opération). Le Syndicat des Eaux des Hautes Côtes a profité de ces travaux pour réhabiliter le réseau d'eau potable sur la commune de Magny-les-Villers (environ 1 km de canalisations en fonte).

\* : Une boîte de branchement est un regard de branchement en limite de propriété placé sur le domaine public (pouvant exceptionnellement être placé sur le domaine privé) permettant le contrôle et l'entretien du branchement.

\*\* : Un poste de refoulement est un regard équipé de pompes mis en place lorsque l'écoulement gravitaire n'est plus possible et destiné à évacuer les eaux vers une canalisation gravitaire afin que l'écoulement naturel puisse de nouveau avoir lieu.

### Les raccordements au réseau collectif d'eaux usées :

Tous les futurs usagers doivent effectuer les travaux sur le domaine privé pour raccorder les eaux usées de leur habitation vers la boîte de branchement en limite de propriété public/privé.

Le branchement privé est à la charge de chaque usager.

Attention, le raccordement proprement dit ne pourra être effectué qu'après accord de la Communauté de communes : vous devrez prévenir les agents du service assainissement de vos dates de travaux afin de prévoir une visite pour vérifier la conformité en tranchée ouverte (Tél : 03.80.61.28.49).

### Tarifs d'assainissement 2017 :

La redevance d'assainissement sera facturée (sur la facture d'eau potable) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour chaque redevable comme suit :

- forfait annuel : 106 € HT;
- redevance annuelle : 2,04 € HT, assise sur le nombre de m3 d'eau consommé.

Une TVA de 10% s'applique.

Forfait assainissement € HT	106,00
Redevance assainissement € HT /m3	2,04
<i>Prix € HT assainissement ramené au m3 (120 m3)</i>	<i>2,92</i>
Modernisation réseau de collecte €/m3	0,155
<b>Part assainissement (€ TTC/m3 pour une facture de 120 m3)</b>	<b>3,39</b>

Redevance modernisation réseau de collecte : Cette redevance est recouvrée auprès de tous les usagers qui rejettent leurs eaux usées dans les réseaux publics d'assainissement collectif. Cette redevance participe au financement du programme d'actions de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse visant à une préservation des milieux aquatiques et des ressources en eau.

Une Participation au Financement de l'Assainissement Collectif d'un montant de 1 300 € sera facturée à chaque redevable dès leur raccordement au réseau d'eaux usées (pour une possibilité de payer en plusieurs fois, se rapprocher de la Trésorerie).

Si le redevable ne s'est pas raccordé au terme du délai de 2 ans (sauf pour les redevables ayant un dispositif d'ANC neuf pour lequel une demande de dérogation est à faire à la Communauté de communes), la redevance d'assainissement sera majorée de 100%.

*Plurielle, dynamique, solidaire*

## Contact pour assainissement autonome

Cette liste est non exhaustive et sans ordre de préférence.

### ENTREPRISES :

- ☞ BJC (Bagnot) : 06.18.99.64.98
- ☞ BTM (Ruffey les Echirey) : 03.80.27.30.87/06.32.62.07.57
- ☞ Chenot (gerland) : 03 80 62 55 45
- ☞ COTENER ( Ruffey les Beaunes ) : 03 80 26 57 87 / 06 07 31 08 50
- ☞ C.P.TP « terrassement Assainissement VRD Devis » (Chalon) 03 85 93 53 49 / 06 19 68 78 27
- ☞ Marey TP ( Vignoles) : 03 80 22 18 41 / 06 08 48 81 25
- ☞ Mignardot (Gilly les Citeaux) : 03 80 62 80 71 / 06 09 92 41 16
- ☞ Nicolas MARQUET (Pontailler/Saône) : 06.37.50.66.07
- ☞ Noblet François ( Ruffey les Beaune ) : 03 80 26 65 95
- ☞ SAS Dauge ( Arnay le Duc) : 03 80 90 06 60
- ☞ Thomas M. (Quincey) : 03 80 61 08 56 / 06 85 31 19 62
- ☞ TSGM (Barges) : 03 80 79 24 16

---

## CE QUI S'EST PASSE

---

### FREQUENCE GRENOUILLE 2017



Ci-dessous le message adressé par Madame Caroline NAJEAN

« Je tenais à vous remercier à nouveau pour votre accueil pour l'animation Fréquence Grenouille de vendredi 14 Avril et pour l'intérêt que vous avez montré pour cette opération relayée en Bourgogne par le Conservatoire. Merci aussi pour le relais de l'information en local qui a visiblement bien fonctionné vu qu'il y a eu 35 participants !

Pour information, un reportage photo a été mis en ligne par le Bien public samedi. Si vous souhaitez à terme concevoir un panneau pédagogique et pour vous donner de la matière pour le contenu, en plus des espèces que j'avais déjà repérées lors de ma visite de l'année dernière et que je vous avais communiquées, vous pouvez ajouter le Triton alpestre (qui semble fortement apprécier la mare vu le nombre d'individus vus lors de l'animation), le Triton palmé, la Salamandre tachetée et la Grenouille verte.

Toutes ces espèces sont protégées et il est donc conseillé de les prendre en compte lors de la réalisation de travaux sur la mare (éviter la période de reproduction notamment pour intervenir).

Des larves de Dytique ont également été observées.

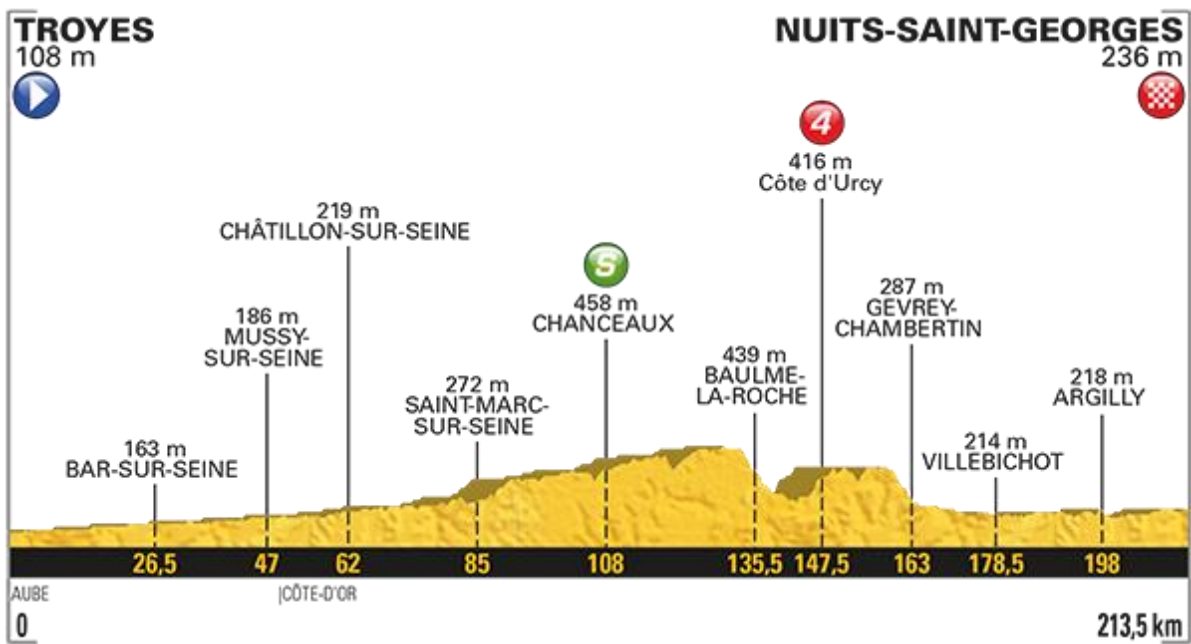
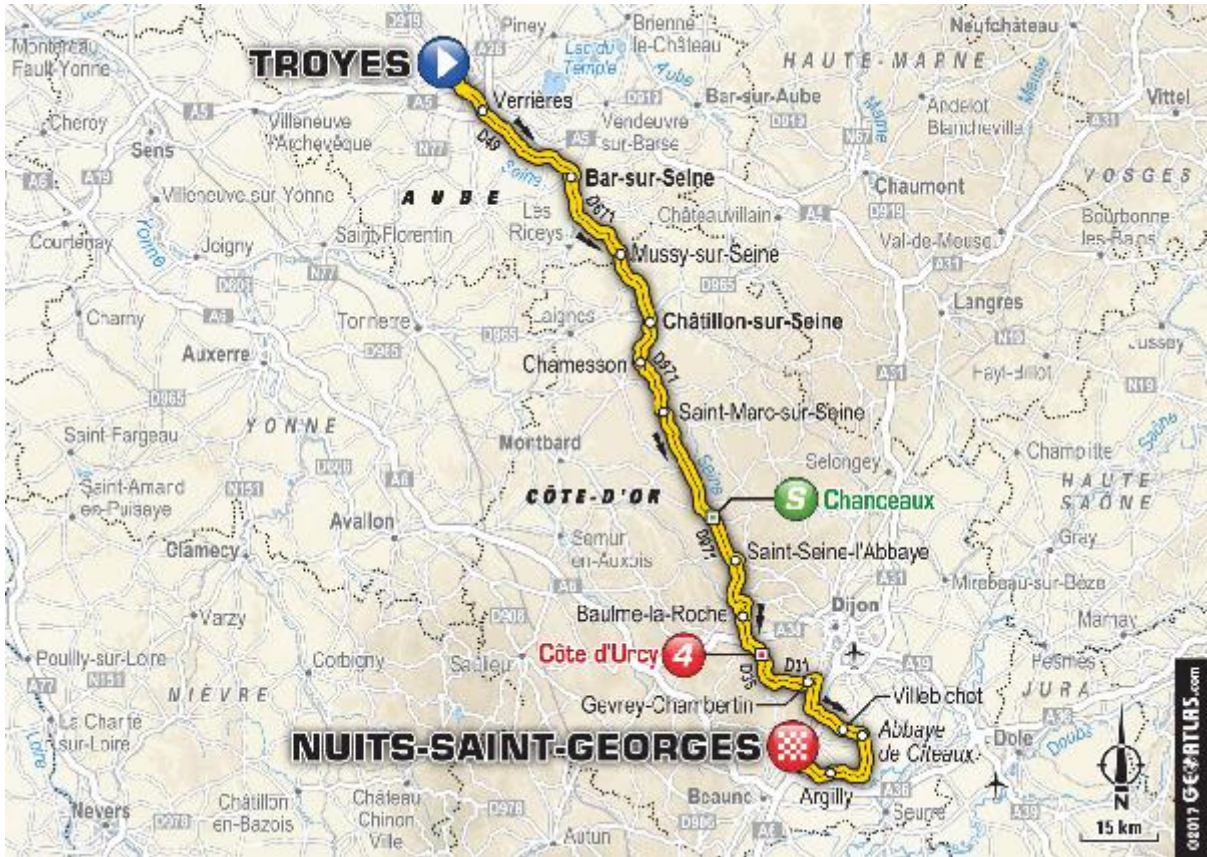
Enfin, la mare abrite également l'Hottonie des marais, plante protégée au niveau régional. »




# MANIFESTATIONS A VENIR

## TOUR DE FRANCE

### 7<sup>ème</sup> ETAPE : TROYES – NUITS-SAINT-GEORGES



## Horaires de passage du Tour de France

ITINÉRAIRE	KILOMÈTRES		HORAIRE (Heure locale)			
	de l'arrivée	du départ	Caravane	44 km/h	42 km/h	40 km/h
Moux	10.0	203.5	15h25	16h57	17h10	17h25
CORGOLOIN (D2-D974)	6.0	207.5	15h31	17h03	17h16	17h31
COMBLANCHIEN	4.5	209.0	15h33	17h05	17h18	17h33
PRÉMEAUX-PRISSEY	3.0	210.5	15h36	17h07	17h21	17h36
 NUITS-SAINT-GEORGES	0.0	213.5	15h40	17h11	17h25	17h40

### Corgoloin attend le tour de France

Et les préparatifs vont bon train !

Ici, les adhérents de « Corgoloin tête et jambes » se réunissent dans la salle de dessin pour confectionner les décors qui seront situés le long du chemin de Monsieur.



Là, ce sont les habitants de Cussigny qui se retrouvent après la journée de travail pour créer les fleurs qui habilleront les vélos pour le décor le long de la D2.



**Bravo à tous ! Vous pouvez être fiers !**

# FÊTE NATIONALE

## CORGOLOIN

**JEUDI 13 JUILLET**

A partir de 19h00 sous chapiteau  
Place de la Mairie

**REPAS**

Apéritif - Jambon Braisé - Fromage - Dessert

**BUVETTE**

Association Football Club Corgoloin-Ladoix

22h30 Retraite aux Flambeaux  
Départ Place de la Mairie

Animation Musicale

**23H00 FEUX D'ARTIFICE  
AU STADE DE FOOT**

Inscription en Mairie dès maintenant et jusqu'au 7 Juillet

Adulte : 12,00 € - Enfant (-15 ans) : 10,00 €

Fin des festivités à 03 h 00

# A VIE ASSOCIATIVE

## AE2C

### **Association des Ecoles du RPI de la Côte de Nuits (Corgoloin – Comblanchien – Premeaux-Prissey)**



L'AE2C organisera son Vide Grenier dans le parc de Comblanchien à l'occasion de la Fête Patronale le Dimanche 10 Septembre

Prix du mètre linéaire : 2,50 €

Infos et réservations : [ae2c.asso@gmail.com](mailto:ae2c.asso@gmail.com) ou 06.22.34.47.99

## GYM' A CORGOLOIN

Tout au long de l'année scolaire, la gymnastique volontaire de Nuits-Saint-Georges organise à la salle des fêtes de CORGOLOIN :

- Tous les mardis de 18h30 à 19H30 des cours de gymnastique
- Tous les jeudis de 19h00 à 20h00 des cours de Step

Site : <http://gym21-nuitsstgeorges.over-blog.com/>



Le mardi 13 Juin, à cause de la chaleur, les membres ont préférées faire leur séance de gym à l'extérieur.



Viens jouer avec moi !



**Exposition interactive sur les Carnets de Cerise jusqu'au 31 juillet,**  
+ jeux de logique, plateforme, stratégie, réflexion sur tablettes numériques  
**les mardis de 16h30 à 18h30 et les samedis de 10h00 à 12h00**



*Ateliers scrapbooking et bricolages divers*  
*tricot – développement durable*  
seront organisés pendant l'été –  
info sur le panneau d'affichage

**Partir en Livre**  
LA GRANDE FÊTE DU LIVRE POUR LA JEUNESSE  
19-30 juillet 2017

Des milliers d'événements gratuits partout en France  
[www.partir-en-livre.fr](http://www.partir-en-livre.fr) #partirenlivre

Pour un voyage au pays des histoires, venez nombreux nous rejoindre.....  
La barque aux contes n'attend plus que vous

Vendredi 21 juillet  
A 19h30  
Bibliothèque de CORGOLOIN

Avant le retour au port, nous partagerons un petit repas tiré du sac - quiche, salade, spécialité en tous genres, divin nectar... sans les bienvenues...

## ETAT-CIVIL – NUMEROS UTILES -AGENDA

### NOS PEINES

**Le conseil municipal s'associe à la peine de la famille qui a perdu un être cher et lui présente ses sincères condoléances.**

Aldo Hettor DE MARCH décédée à Beaune le 19 Mars 2017

Fernande Lucie Marcelle FOULQUIER veuve REITZ décédée à BEAUNE le 11 Avril 2017

Micheline Arlette TARTARIN épouse POIFOL décédée à Corgoloin le 1<sup>er</sup> Juin 2017

### NAISSANCE

**Le conseil municipal présente ses plus vives félicitations aux parents**

Zoé Delle Sylvie PIERRON née le 20 Mai 2017 à Beaune

Noa GUESNE né le 29 Mai 2017 à Beaune

Recette proposée par Françoise BOSCH :

Cerises au soleil :

Pour 1 bocal d'un litre : 1 verre d'eau de vie de fruits,  
1 verre de sucre en poudre, des cerises Burlat ou Bigarreau.  
Laver et couper les queues des cerises à 2 cm.

Remplir complètement le bocal, verser le sucre et ensuite l'eau de vie. Fermer le bocal et mettre au soleil pendant 100 heures.

### **TELEPHONES UTILES**

### **NUMEROS**

SAMU	15
POLICE	17
POMPIERS	18
Gendarmerie Nuits-Saint-Georges	03 80 62 44 51
Groupe Médical du Colombier 20 Place de la Mairie-Corgoloin	03 80 62 90 51
Docteurs Catineau & Durand	
Pharmacie de Garde	3237
SOS21- Médecins Généralistes	03 80 78 68 68
Maison Médicale de Garde du Pays Beaunois - 6 Av Guigone	03 80 24 96 32
De Salins – 21200 Beaune	
Hôpital De Beaune	03 80 24 44 44
Centre Anti-poison	03 80 29 37 97
Accueil Solidarité Famille M.S.P. 3 Rue Jean Moulin – 21700 Nuits-Saint-Georges	03 80 63 35 41
S.O.S. Mains	03 80 55 55 55
ADMR Aide à Domicile en milieu rural	03 80 61 37 30
Disparition d'un enfant	116000
S.O.S. Amitiés	03 80 67 15 15
C.P.A.M.	3646
Enfance maltraitée	119
Allo Services Publics	3939
Drogues info Service	0.800.23.13.13
SIDA Info Service	0.800.840.800
Alcooliques Anonymes	03 80 30 27 00

## FERMETURE ESTIVALE

<b>Station Avia</b>	Fermeture du 28 Juillet au 31 Aout
<b>Cabinet Médical</b>	Voir panneau d'affichage
<b>Mairie</b>	Pas de Fermeture
<b>Agence Postale</b>	
<b>Coiffeur</b>	Pas de Fermeture

## AGENDA

<b>07 Juillet</b>	Passage du Tour de France
<b>13 Juillet</b>	Repas sous chapiteau – Retraite aux Flambeaux – Feu d'artifices
<b>10 Septembre</b>	Vide Grenier organisé par l'AE2C au parc de Comblanchien
<b>05 Novembre</b>	Bourse aux jouets organisée par l'AE2C, salle des fêtes de Comblanchien
<b>19 Novembre</b>	Repas des aînés

**Prochaine Parution :** Nous demandons à chacun de transmettre articles et informations dès que possible pour la prochaine parution prévue pour Octobre 2017. Il est rappelé que tout article est soumis au comité de rédaction présidé par le maire, et que le journal doit être un instrument d'information, et un aucun cas un outil de publicité ou de propagande. L'équipe municipale reste à votre écoute.